

Les bibliothèques historiques franciscaines en Suisse romande au début du XXI^e siècle : un état des lieux

Jean-Luc Rouiller

Si les bibliothèques des couvents des ordres franciscains de Suisse allemande ont déjà fait l'objet de plusieurs études¹, celles de Suisse romande demeurent moins bien connues². Marius Besson signale l'existence de plusieurs fonds dans son étude sur l'Eglise et l'imprimerie, en s'attardant uniquement sur les livres qui entrent dans son cadre de recherche³. Notre position de rédacteur romand du *Handbuch der historischen Buchbestände in der Schweiz* (*Répertoire des fonds imprimés anciens de Suisse*) nous a amené et nous amènera encore à fréquenter ces bibliothèques. A l'heure où l'effectif de la grande famille franciscaine⁴ est en chute libre en Suisse et où des couvents ont dû fermer leurs portes (capucins de Romont et du Landeron) et d'autres sont sur le point de le faire (capucins de Bulle et de Delémont), il nous paraît urgent de faire le point sur l'état des bibliothèques franciscaines en Suisse romande, même si nos connaissances actuelles ne permettent pas de donner une image aussi précise pour toutes les bibliothèques romandes.

Notre intention est de brosser brièvement le portrait de chacune de ces bibliothèques, en focalisant notre attention sur leur état général, sur le classement des ouvrages, sur les catalogues et les sources (archives et

1 Christian Schweizer, *Kapuziner-Bibliotheken in der Deutschschweiz und Romandie - Bibliothekslandschaften eines Reform-Bettelordens seit dem 16. Jahrhundert in der Schweiz nördlich der Alpen*, in: *Helvetia Franciscana* (= HF) 30 (2001), 63-78, avec une riche bibliographie en notes.

2 Les études publiées dans la collection *Helvetia Sacra V - Helvetia Sacra V/1* (*Der Franziskusorden. Die Franziskaner, die Klarissen und die regulierten Franziskaner-Terziarinnen in der Schweiz*), Bern 1978 (= HS V/1); *Helvetia Sacra V/2* (*Der Franziskusorden, die Kapuziner und Kapuzinerinnen in der Schweiz*), Bern 1974 (= HS V/2) - n'ont, malheureusement, pratiquement pas abordé la question des bibliothèques.

3 Marius Besson, *L'Eglise et l'imprimerie dans les anciens diocèses de Lausanne et de Genève jusqu'en 1525*, Genève 1937-1938, 2 vol.

4 Christian Schweizer, *Franziskusorden*, in: *Dictionnaire historique de la Suisse* (publication électronique DHS), version du 13.05.2003 (<http://www.dhs.ch>). Christian Schweizer, *Capucins*, in: *Dictionnaire historique de la Suisse* (publication électronique DHS), version du 14.10.2002 (<http://www.dhs.ch>). Christian Schweizer, *Capucines*, in: *Dictionnaire historique de la Suisse* (publication électronique DHS), version du 19.07.2002 (<http://www.dhs.ch>).

études) à disposition, de faire, dans la mesure du possible, une brève description des fonds en tenant compte de trois critères (siècle d'édition, langue et matière) et en nous efforçant de donner quelques repères historiques. Cette grille d'analyse s'inspire des recherches que nous menons dans le cadre du *Handbuch/Répertoire* - qui se place lui-même dans la continuité des volumes édités sur les bibliothèques allemandes et autrichiennes⁵ - dont le but est de décrire les principaux fonds anciens (constitués de tout type d'imprimés antérieurs à 1900) conservés dans les institutions de Suisse, afin de les faire connaître et de les mettre en valeur, tout comme cet article espère attirer l'attention sur la richesse des bibliothèques franciscaines.

1. Couvent des capucines de Montorge (Fribourg)

Installées depuis 1626 dans une maison particulière, les capucines cloîtrées de Montorge (Bisenberg) prirent possession de leur couvent le 21 novembre 1628⁶. Actuellement, au premier étage, une petite salle fait office de bibliothèque⁷. Elle abrite quatre grandes armoires en bois, dont trois possèdent des livres anciens, en bon état de conservation: un peu plus de 1000 volumes antérieurs à 1900. Ils portent tous une cote numérique en rapport avec leur emplacement dans ces armoires, apposée probablement en 1945, date à laquelle un catalogue dactylographié, par ordre alphabétique des titres, a été établi.

Les ouvrages ne semblent pas suivre un classement matière rigoureux, mais tous les volumes d'un même titre ou d'une même série sont regroupés; un classement chronologique a toutefois plus ou moins été respecté. Il s'agit surtout d'imprimés du XVIII^e siècle, avec quelques ouvrages des XVII^e et XIX^e siècles. Les deux dernières armoires contiennent avant tout des livres du XX^e siècle. A première vue, ce sont surtout des traités de méditation, de perfection ou sur la vie de l'âme, etc. De prime abord, les ouvrages ne semblent pas porter la marque de possesseur étranger au couvent, mais plutôt le nom de sœurs; cette hypothèse demanderait tou-

5 *Handbuch der historischen Buchbestände in Österreich*, Hildesheim 1994-1997 (4 vol.). *Handbuch der historischen Buchbestände in Deutschland*, Hildesheim 1992-2000 (27 vol.). *Handbuch deutscher historischer Buchbestände in Europa*, Hildesheim 1997-2001 (12 vol.).

6 Hubert de Vevey, *St-Joseph de Montorge-Fribourg*, in: *HS* V/2, 1041-1049.

7 Cette bibliothèque ne fait pas encore l'objet d'une notice dans le *Handbuch/Répertoire*. Les informations que nous donnons ici sont susceptibles d'être complétées et modifiées par des recherches ultérieures.

tefois à être vérifiée par une analyse exhaustive des ex-libris. Dans les combles du couvent, les sœurs ont rassemblé, sur des étagères et dans des cartons, quelque 1000 autres volumes, non étiquetés, non catalogués, les regroupant par domaine: on y trouve des ouvrages de théologie, des bréviaires, des livres de sciences, d'arithmétique, des dictionnaires, etc., du XVII^e au XIX^e siècle. La bibliothèque n'a pas fait l'objet d'étude. Dans sa description du couvent pour *Les Monuments d'art et d'histoire du canton de Fribourg*, Marcel Strub ne fait que signaler son existence et celle de trois grandes armoires⁸. Un dépouillement systématique des archives du couvent permettrait peut-être de mettre la main sur des informations la concernant.

2. Couvent des capucins de Sion (Valais)

La bibliothèque du couvent des capucins de Sion est en assez bon état. L'essentiel du fonds ancien est classé par matière, de A à T⁹. Les ouvrages du XX^e siècle et ceux plus anciens se côtoient, à l'exception des incunables et des ouvrages du XVI^e siècle qui font l'objet d'un classement à part (*numerus currens*), dans le local des archives¹⁰. A cela s'ajoutent encore quatre bibliothèques vitrées, entreposées dans la salle des doublets et remplis d'ouvrages des XVII^e et XVIII^e siècles, non classés. Cette salle des doublets, située dans les combles, à côté du clocher, renferme aussi quelques milliers d'ouvrages anciens et modernes (XX^e siècle) en attente de classement et de catalogue.

La bibliothèque a bénéficié d'une révision approfondie dans les années 1970, par le Père Norbert Sapin, qui en a profité pour refaire les fichiers auteurs et matières, ainsi que le catalogue topographique¹¹. On dispose aussi d'un catalogue topographique pour les incunables et pour les ouvrages du XVI^e siècle. Cette bibliothèque n'avait pas encore fait l'objet

8 Marcel Strub, *Le monastère de Montorge*, in: *Les Monuments d'art et d'histoire du canton de Fribourg*, tome 3, Bâle 1959, 188-239, ici 219 et 225.

9 A Bible, B Patristique, C Exégèse, D Dogmatique, E Morale, F Ascétique, G Pastorale, H Droit, I Apologétique, K Histoire de l'Eglise, Franciscana, L Hagiographie, biographie, M Helvetica, Valesiana, N Histoire profane, O Sciences, P Philosophie, Q Prédication, R Catéchétique, S Langues et classiques latins, T Littérature française.

10 Qui abrite aussi une belle Bible manuscrite du 15^e s. et les manuscrits historiques du Père Isidore Rudaz. Voir André Donnet et Jean-Paul Hayoz, *Catalogue des manuscrits historiques du P. Isidore Rudaz*, in: *Vallesia* 11 (1956), 155-171.

11 Sous forme de listes, par cote matière, rangées dans plusieurs classeurs.

d'une étude systématique avant notre intervention¹². Nous pensons que ses origines doivent être plus ou moins contemporaines de la fondation du couvent en 1631. Le manque de documents d'archives¹³ nous empêche de nous faire une idée précise de la bibliothèque avant la fin du XVIII^e siècle. Le plus ancien catalogue conservé date de 1860-1880: il s'agit d'un lourd in-plano dans lequel les notices sont classées systématiquement, de A à Z et qui nous apprend que la bibliothèque abritait à ce moment-là quelque 8000 volumes. La chronique du couvent ne remonte qu'à 1917 et le Père Sulpice Crettaz¹⁴, qui publia une histoire des *Capucins en Valais*, n'en parle pas¹⁵. Nous savons qu'elle était située dans l'aile ouest, probablement dès les origines. Suite aux grandes transformations des années 1960, l'architecte Mirco Ravanne la déplaça dans l'aile est, à son emplacement actuel.

Aujourd'hui, la bibliothèque abrite, en chiffres ronds, 2700 titres représentant 5000 volumes, antérieurs à 1900. Parmi eux, on dénombre 26 volumes d'incunables, 170 volumes du XVI^e siècle, 830 volumes du XVII^e siècle, 1100 volumes du XVIII^e siècle et 2760 volumes du XIX^e siècle. La majorité des ouvrages sont bien sûr en français, toutefois on trouve quelque 1200 volumes en latin et environ 660 en allemand. Un peu plus de la moitié des ouvrages relèvent des différentes branches de la théologie: surtout des recueils de sermons (un tiers) et des livres d'ascétisme. Parmi les ouvrages non religieux, ceux d'histoire dominent.

3. Couvent des capucins de Saint-Maurice (Valais)

Installés dans la ville de Saint-Maurice depuis 1611, les capucins fondèrent en 1639 un premier couvent qui brûlera en 1693, lors de l'incendie de la ville et qui sera reconstruit au même endroit¹⁶. Ils parvinrent toutefois

12 Voir la notice (avec références bibliographiques) que nous avons rédigée pour le *Handbuch/ Répertoire*, disponible sur notre site web <http://www.hhch.unizh.ch>.

13 Rangées dans de solides caisses en bois, elles sont temporairement déposées aux Provinzarchiv Schweizer Kapuziner Luzern (PAL), pour être restaurées par Christian Schweizer.

14 1881-1952, Nécrol. v. *Fidelis* (*Bulletin de la Province suisse des Capucins*) 39 (1952), 151. - Sulpice Crettaz: *Catalogue des écrivains capucins de la province suisse*, in: *Fidelis* 37 (1950), 150-153.

15 A l'exception d'une brève mention à la p. 150: Sulpice Crettaz, *Les capucins en Valais*, Saint-Maurice 1939.

16 Beda Mayer OFMCap, *Kloster St-Maurice*, in: *HS* V/2, 516-532.

à sauver «une partie des livres de la bibliothèque»¹⁷. Lors de la suppression du couvent, entre 1812 et 1814, la bibliothèque fut transportée à Sion et aurait dû être démembrée entre le séminaire épiscopal et une future bibliothèque publique. Finalement, le tri n'aura pas lieu et les livres reprendront le chemin de Saint-Maurice, aux frais des capucins; l'opération entraîna toutefois la perte de plusieurs ouvrages¹⁸.

Actuellement, la bibliothèque du couvent se trouve dans une grande salle, au second étage d'une aile ajoutée en 1938-1939. Les livres, anciens et modernes, sont classés par matière, sur quelque 670 rayons à numérotation continue. Environ 4300 volumes sont antérieurs à 1900 et presque autant postérieurs à cette date. Ce sont surtout des ouvrages en français (80%), mais aussi en latin (16%), avec une part importante de volumes des XVII^e et XVIII^e siècles (respectivement 17 et 28%). Environ 85% des volumes concernent la théologie au sens large (histoire religieuse et droit canon compris); les domaines les mieux représentés sont la prédication (recueils de sermons), l'ascétisme, l'Écriture sainte, l'apologétique, la pastorale. Quelques 700 autres volumes anciens (XV^e-XIX^e siècles) ont été entreposés, non classés, dans l'ancien local des archives, au-dessus du chœur de l'église. Il existe trois catalogues sur fiches: un par ordre alphabétique des auteurs, un par ordre alphabétique des anonymes et un par ordre alphabétique des matières¹⁹. Le couvent a conservé un «Catalogue de la Bibliothèque», manuscrit, systématique, de 1887. Une rapide analyse des ex-libris ne nous a pas permis de mettre en exergue des dons importants. Nous avons toutefois repéré au moins dix ouvrages (en 40 volumes, essentiellement des in-folio) acquis grâce à l'«aumône» de Louis XIV²⁰, entre autres en 1696²¹, 1702²², 1703²³ et 1707²⁴.

17 Sulpice Crettaz OFMCap, *Les capucins en Valais*, Saint-Maurice 1939, 112.

18 Léo Biollaz, *La relation du Père Cyprien Riondet sur la rentrée des capucins au couvent de Saint-Maurice en 1814*, in: *Vallesia* 14 (1959), 99-116, ici 110.

19 Cette bibliothèque ne fait pas encore l'objet d'une notice dans le *Handbuch/Répertoire*. Les informations que nous donnons ici sont susceptibles d'être complétées et modifiées par des recherches ultérieures.

20 Ces dons ont peut-être été suscités par l'incendie de 1693. Ils s'intègrent peut-être aussi, de façon plus générale, dans l'intense activité diplomatique et politique développée entre la France et la Suisse, en lien avec l'équilibre des puissances européennes et les luttes d'influence entre les partis catholiques et protestants. Seule une étude systématique des ex-dono des livres des autres bibliothèques de capucins nous permettrait de confirmer l'une ou l'autre des ces hypothèses. Notons que le couvent de Saint-Maurice faisait partie, jusqu'en 1767, de la Province de Savoie.

4. Couvent des capucins de Fribourg

Le couvent des capucins de Fribourg possède une riche bibliothèque historique conservée, depuis le 23 décembre 1981, dans les magasins de la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU) de Fribourg²⁵. Les volumes portent la cote *Cap.*, suivie d'un numéro d'ordre courant, de 1 à 10 000 environ; ils ne sont donc pas classés par matière, mais par format. 608 ouvrages portent la cote *Cap. Rés.*, dont 108 incunables et 280 titres de la première moitié du XVI^e siècle. Depuis des années, le Père Norbert Sapin en dresse un catalogue sur fiches dactylographiées (classées par ordre alphabétique des auteurs) et un catalogue topographique (sous forme de classeur)²⁶. Des discussions entre la BCU et le couvent sont en cours; elles devraient aboutir à la cession du fonds ancien à la BCU. De nombreux volumes portent la marque de leurs anciens possesseurs: souvent des ecclésiastiques de Fribourg et des environs; une étude exhaustive de ces ex-libris donnerait des informations intéressantes sur la constitution de ce fonds²⁷. Nous savons toutefois que le couvent reçut, à la fin du XVII^e siècle, plus de 200 ouvrages de la célèbre bibliothèque de Pierre Falck, humaniste et magistrat fribourgeois décédé en 1519²⁸. Elle abrite aussi

21 Il s'agit d'une *Biblia maxima*, en 19 volumes in-folio, éditée à Paris en 1660 (cote 33/1 à 33/12) et transmise par son ambassadeur à Soleure, Michel Amelot, avec comme ex-dono: «*Ex elæmosinis Christianissimi Gallorum Regis Ludovici XIII [sic!] per generosum eius ad Helvetos oratorem D. Dominum [Michel] Amelot ad hunc conventum Sti Mauritiï transmissis, anno 1696.*».

22 Des commentaires de Wilhelm Estius (cote 16/1, 26/6, 26/7), un *Aurifodina* de Robert de Cambrai (cote 366/4, 366/5), avec comme ex-dono: «Ce livre est achesté de l'aumosne que le Roy de France donna au couvent des Rds Pères Capucins de St-Maurice de Vallay pour leur bibliothèque l'an 1702».

23 Les *Opera omnia* de saint Jean Chrysostome, en 5 volumes (cote 17/45 à 17/49), avec comme ex-dono: «*Ex liberalitate Regis Gallie ad usum Capucinatorum conventus Sti Mauritiï 1703.*».

24 Cote 422/5: *Summa Conciliorum omnium* de Franciscus Longus a Coriolano, avec comme ex-dono: «Ce livre est achesté de l'aumosne que le Roy de France donna au convent des Rds Pères Capucins de St-Maurice de Vallay pour leur bibliothèque l'an 1707».

25 La bibliothèque du couvent des capucins de Fribourg ne devrait pas faire l'objet d'une notice à part entière dans le *Handbuch/Répertoire*, mais devrait être signalée dans la notice de la BCU/FR.

26 Nous remercions le Père Norbert Sapin de nous avoir transmis de précieuses informations sur cette bibliothèque et nous renvoyons aussi à sa contribution dans *Le Couvent des Capucins de Fribourg et sa Restauration: 1609-1982-1985*, Fribourg 1985.

27 Le Père Norbert Sapin a étudié les ex-libris et ex-dono de la réserve; voir sa contribution dans: *Le Couvent des Capucins de Fribourg*.

28 Adalbert Wagner OFMCap, *Peter Falcks Bibliothek und humanistische Bildung*, Bern 1926 (*Bibliothèque du bibliophile suisse* II/2), avec le catalogue du fonds.

des livres de la bibliothèque de l'ancien couvent de Romont (y compris 22 incunables), fermé en 1979 (voir plus bas).

Comme les ouvrages ne sont pas classés par matières, il est difficile d'en déterminer les points forts. Si l'on en croit le Père Norbert, les domaines les mieux représentés sont l'Écriture sainte, la patristique et les différentes branches de la théologie (dogmatique, morale, apologétique y compris la controverse, ascétique, pastorale), la prédication²⁹, la cathéchèse, le droit canon. Vient ensuite un deuxième groupe comprenant l'hagiographie, l'histoire de l'Eglise, la philosophie, la littérature profane. On y trouve aussi un nombre important de *friburgensia* et d'*helvetica* (brochures du XIX^e siècle). La part des ouvrages de sciences et de droit civil est nettement plus faible. Les livres sont en français, en allemand (prédication), en latin et en italien (prédication, ascétique). La proportion des volumes des XVII^e et XVIII^e siècles est importante.

Présents à Fribourg depuis le début du XVII^e siècle, les capucins s'installèrent dans leur nouveau couvent en 1617³⁰. Ils durent certainement rapidement se munir d'une bibliothèque, car leur couvent était un lieu d'études pour les futurs Pères. En 1858, les capucins firent construire «une annexe au nord-ouest pour y abriter la bibliothèque»³¹; en 1909, on travailla à son agrandissement. En 1947-1948, on rénova et agrandit cette annexe; le premier étage fut réservé aux archives et à la bibliothèque: les livres étaient rangés dans une vaste salle, sur plus de 1300 rayons à numérotation continue³². Les archives du couvent recèlent peut-être des informations supplémentaires sur l'histoire de la bibliothèque et de son fonds³³.

29 Le Père Leutfrid Signer a publié le catalogue (alphabétique auteurs) des sermons en allemand des XVII^e et XVIII^e siècle: «Deutsche Predigt. Kapuzinerbibliothek Freiburg i.d. Schweiz», in: *Literaturwissenschaftliches Jahrbuch der Görres-Gesellschaft* 1 (1926), 145-161, 150 notices.

30 Beda Mayer OFM Cap, *Kloster Freiburg*, in: *HS V/2*, 304-327, mention de la bibliothèque aux pages 306-307.

31 Marcel Srub, *Le couvent des capucins*, in: *Les monuments d'art et d'histoire du canton de Fribourg*, tome 3, Bâle 1959, 168-187, ici 169, voir aussi 184. Cette information est aussi relatée dans la *Chronica provinciae helveticae ordinis S.P.N. francisci capucinatorum ex annalibus ejusdem provinciae manuscriptis excerpta*, Soleure 1884, 628.

32 Depuis mars 1984, les ouvrages postérieurs à 1914, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas été déposés à la BCU, sont rangés dans les combles, formant la nouvelle bibliothèque du couvent.

33 Il faudrait, entre autres, vérifier si elles ne renferment pas de catalogues manuscrits du XIX^e siècle, voire plus anciens.

5. Couvent des cordeliers de Fribourg

Le couvent des cordeliers (*Franziskanerkloster, Kloster der Franziskaner-Konventualen OFMConv*) de Fribourg³⁴ possède également une belle bibliothèque d'ouvrages anciens, accumulés depuis sa fondation en 1256. La bibliothèque a survécu aux affres du temps (écroulement d'une aile du couvent en 1712, période révolutionnaire): en 1848, elle échappa de justesse à l'incorporation dans la jeune Bibliothèque cantonale.

Actuellement, les ouvrages sont classés par matières³⁵. Ici aussi, les livres du XX^e siècle côtoient ceux des siècles antérieurs, à l'exception des incunables et post-incunables soigneusement rangés dans le local des archives, qui abritent aussi une riche collection de *codices* manuscrits. Le catalogue sur fiches suit un classement alphabétique des auteurs et des anonymes; il est probablement postérieur à l'incendie de 1937 qui, s'il ne porta pas préjudice à la bibliothèque, entraîna un déménagement de celle-ci dans une grande salle sous les toits.

Les ouvrages antérieurs à 1800 ont fait l'objet de descriptions assez précises, rassemblées par siècle dans dix cahiers manuscrits, par le Père Nicolas Bongard³⁶. Deux catalogues manuscrits, systématiques, sont à la disposition des chercheurs: un de 1849 et un autre de la fin du XIX^e siècle. Les archives, bien classées et inventoriées, renferment encore quelques listes d'inventaires des XVI^e et XVII^e siècles et quelques informations dispersées dans le *Protocollum*. Avant notre intervention, la bibliothèque n'avait pas fait l'objet d'une étude exhaustive, mais elle est fréquemment citée dans des études sur le couvent³⁷; les recherches sur son fonds

34 Brigitte Degler-Spengler, Joseph Jordan, *Franziskanerkloster Freiburg (Couvent des Cordeliers de Fribourg)*, in: *HS V/1*, 152-205. Otho Raymann OFMConv, *Zur Geschichte der Konventualen in der Schweiz*, in: *HF* 21 (1992), 3-10.

35 A Bibles, B Pères de l'Eglise, C Droit canon, D Morale, E Pastorale, F Liturgie, G Droit civil, H Spiritualité, J Education, philosophie, K Sciences, L Langues, M Belles-lettres, N Histoire, O Histoire religieuse, P Sermons, R Arts.

36 1896-1955. Père André Murith, *Le Révérend Père Nicolas Bongard, cordelier*, in: *La Liberté*, 10 février 1955, p. 6.

37 Voir la notice (avec références bibliographiques) que nous avons rédigée pour le *Handbuch/Répertoire*, disponible sur notre site web <http://www.hhch.unizh.ch>.



III. 1: La bibliothèque du couvent des cordeliers de Fribourg (ACCFribourg)

portent plutôt sur les manuscrits³⁸ et les imprimés antérieurs au XVII^e siècle.

La bibliothèque abrite près de 10 000 titres antérieurs à 1900, dont 220 incunables et post-incunables, 660 du XVI^e siècle, 1240 du XVII^e siècle, 2600 du XVIII^e siècle et 4900 du XIX^e siècle. L'ensemble des ouvrages se répartit presque équitablement entre le français (plus de 3500 titres), l'allemand (près de 3000) et le latin (plus de 2700), sans doute en raison de la position géographique de la ville, sur la frontière linguistique du pays. Parmi les ouvrages de théologie, on notera une forte proportion de recueil de sermons, de livres de spiritualité, mystique, vie intérieure (théologie ascétique) et de morale et catéchétique. Parmi les ouvrages non religieux,

38 *Zur geistigen Welt der Franziskaner im 14. und 15. Jahrhundert. Die Bibliothek des Franziskanerklosters in Freiburg/Schweiz. Akten der Tagung des Mediävistischen Instituts der Universität Freiburg vom 15. Oktober 1993*, hg. v. Ruedi Imbach und Ernst Tremp. Freiburg/Schweiz 1995 (Scriinium Friburgense. Veröffentlichungen des Mediävistischen Instituts der Universität Freiburg/Schweiz. Bd. 6).

ceux d'histoire viennent en tête. A côté des livres laissés par les Pères à leur mort, le couvent a reçu, entre autres, plus de 1700 volumes de la bibliothèque du chanoine Charles-Aloyse Fontaine³⁹.

6. Deux couvents de capucins sur le point de fermer: Delémont et Bulle

Fondé en 1626, le couvent des capucins de Delémont (JU) fut supprimé en 1793, lors du rattachement de la partie nord de la principauté épiscopale de Bâle à la France⁴⁰. Il disposait d'une bibliothèque comptant quelque 1200 titres. Celle-ci fut séquestrée par l'Etat français et inventoriée, selon les prescriptions rigoureuses édictées par l'administration, au moyen d'un catalogue mobile, constitué à partir de cartes à jouer. D'abord conservés à Delémont pour garnir les rayons d'une bibliothèque de district qui ne vit pas le jour, ses livres furent divisés en deux parts, dont la plus faible fut transférée en mars 1799 et incorporée à la Bibliothèque de l'Ecole centrale de Porrentruy. Le reste, mis au «rebut», fut vendu à l'encan durant l'été 1807: la vente porta sur 1430 volumes et rapporta 968,60 francs à l'Etat⁴¹. Le fonds ancien de la Bibliothèque cantonale jurassienne à Porrentruy renferme un petit nombre de volumes provenant de cette bibliothèque, dont 33 incunables⁴². Les capucins se réinstallèrent à Delémont en 1922; ils y établirent une bibliothèque comprenant plusieurs milliers d'ouvrages, dont quelques-uns seulement portaient la marque de l'ancienne bibliothèque, la plupart des livres anciens provenant des couvents des capucins de Fribourg, Saint-Maurice ou Stans. En novembre 2002, en raison de la prochaine fermeture du couvent, la communauté des capucins a cédé en donation au Canton du Jura environ 3000 volumes anciens

39 1754-1834. Jean-Pierre Uldry: *Le chanoine Fontaine et son temps (1754-1834)*, in: *Annales friboisgeoises* 47 (1965-1966), 111-142.

40 Beda Mayer OFMCap, *Hospiz Delsberg*, in: *HS V/2*, 252-266.

41 Nous remercions vivement M. Benoît Girard, bibliothécaire cantonal à Porrentruy, de nous avoir aimablement transmis les renseignements sur les anciennes bibliothèques des couvents de Delémont et de Porrentruy, et de nous avoir signalé son étude *Le Mont-Terrible et l'œuvre bibliographique de la Révolution française*, in: *Jurassica (annuaire du CER)* 5 (1991), 34-40. Ces deux bibliothèques ne feront pas l'objet d'une notice à part entière dans le *Handbuch/Répertoire*, mais seront signalées dans la notice concernant la Bibliothèque cantonale jurassienne. Les documents d'archives relatifs à leur histoire sont conservés à la Bibliothèque cantonale jurassienne, Porrentruy: Fonds ancien, Archives de la bibliothèque du Collège de Porrentruy, et à la Fondation des Archives de l'ancien Evêché de Bâle (AAEB), aussi à Porrentruy.

42 Romain Jurot, *Catalogue des incunables du Fonds ancien de la Bibliothèque cantonale jurassienne à Porrentruy*, Dietikon-Zurich/Porrentruy 2000, 149 (index).

et modernes, recueillis par la Bibliothèque cantonale jurassienne à Porrentruy. Une partie des livres modernes restants sera probablement envoyée au Tchad.

Le couvent des capucins de Bulle (FR) va également bientôt fermer ses portes, faute de Pères. Le fonds ancien de la bibliothèque devrait être cédé à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg⁴³. L'origine de la bibliothèque doit remonter à l'installation des capucins à Bulle en 1665, qui seront désormais les desservants de la chapelle de Notre-Dame de Compassion, lieu de pèlerinage très fréquenté⁴⁴. Avant 1842, la bibliothèque était située «sur le corridor qui condui[sai]t de la porte d'entrée au vieux chœur»⁴⁵. A cette date, elle fut détruite et les livres transportés dans un nouveau bâtiment, récemment construit, mais si légèrement qu'au début du XXe siècle il menaçait de tomber en ruine, bien que des travaux aient été effectués dans les années 1883-1886; en 1915, un nouveau bâtiment fut construit pour la bibliothèque.

Parmi ses bienfaiteurs, il faut retenir les noms de Bernard Savoy, curé d'Avry-devant-Pont (mort vers 1674), et, vers 1684, celui de François Deschoux, curé de Lentigny; ils ont légué tout ou partie de leur bibliothèque aux capucins. En 1868, le couvent abritait environ 4600 volumes et possédait un catalogue manuscrit⁴⁶. L'essentiel des volumes traitait de théologie (3480 volumes); le reste se répartissait entre les ouvrages d'histoire (600 volumes), de littérature (265 volumes), les sciences (110), la philosophie (80), le droit (54) et les incunables et manuscrits (9)⁴⁷. Selon une esti-

III. 2: Le catalogue manuscrit de la bibliothèque du couvent des capucins de Bulle de l'année 1862; voir note 46 (photo: Bruno Fäh OFMCap, Tau-AV-Produktion, Stans)

- 43 La bibliothèque du couvent des capucins de Bulle ne fera pas l'objet d'une notice à part entière dans le *Handbuch/Répertoire*, mais sera signalée dans la notice de la BCU/FR.
- 44 Beda Mayer OFMCap, *Kloster Bulle*, in: *HS V/2*, 226-240. Jean Dubas, *Notre-Dame de Compassion, Un Pèlerinage à Bulle*. Bulle 1984.
- 45 Athanase Cottier, *La chapelle de Notre-Dame de Compassion et le couvent des Pères capucins de Bulle*, Ingenbohl 1915, 33-34, 94. Les autres informations sur la bibliothèque sont aussi tirées de Cottier.
- 46 *Catalogus Bibliothecae PP. Capucinatorum conventus B.V.M., Bulli*, 1862, se trouve dans les archives du couvent des capucins de Bulle; depuis le 1^{er} juin 2003, les archives des capucins de Bulle sont déposées aux *Provinzarchiv Schweizer Kapuziner Luzern*: PAL ACapBulle.
- 47 Tous ces chiffres sont extraits de: Ernst Heitz, *Die Öffentlichen Bibliotheken der Schweiz im Jahre 1868* = *Les bibliothèques publiques de la Suisse en 1868*, Bâle 1872, 62 (1^{ère} partie) et 22 (2^e partie).



CATALOGUS
BIBLIOTHECÆ
PP. Capucinorum
CONVENTÛS
B. V. M., BULLI.



1 8 6 2.



105

Capucinalia.

Le contenu des ouvrages.

Auteurs.	Le contenu des ouvrages.
71 P. Ambrose Capel	Paraphrase amoureuse.
72 P. Jean Baptiste	Les six dernières de l'Agel de l'Épouse.
73 P. Jean Baptiste	Les six dernières de l'Agel de l'Épouse.
74 P. Jean Baptiste	Les six dernières de l'Agel de l'Épouse.
75 P. Jean Baptiste	Les six dernières de l'Agel de l'Épouse.
76 P. Jean Baptiste	Les six dernières de l'Agel de l'Épouse.
77 P. Jean Baptiste	Les six dernières de l'Agel de l'Épouse.
78 P. Jean Baptiste	Les six dernières de l'Agel de l'Épouse.
79 P. Jean Baptiste	Les six dernières de l'Agel de l'Épouse.
80 P. Jean Baptiste	Les six dernières de l'Agel de l'Épouse.
81 P. Jean Baptiste	Les six dernières de l'Agel de l'Épouse.
82 P. Jean Baptiste	Les six dernières de l'Agel de l'Épouse.
83 P. Jean Baptiste	Les six dernières de l'Agel de l'Épouse.
84 P. Jean Baptiste	Les six dernières de l'Agel de l'Épouse.
85 P. Jean Baptiste	Les six dernières de l'Agel de l'Épouse.
86 P. Jean Baptiste	Les six dernières de l'Agel de l'Épouse.
87 P. Jean Baptiste	Les six dernières de l'Agel de l'Épouse.
88 P. Jean Baptiste	Les six dernières de l'Agel de l'Épouse.
89 P. Jean Baptiste	Les six dernières de l'Agel de l'Épouse.
90 P. Jean Baptiste	Les six dernières de l'Agel de l'Épouse.
91 P. Jean Baptiste	Les six dernières de l'Agel de l'Épouse.
92 P. Jean Baptiste	Les six dernières de l'Agel de l'Épouse.

109

Capucinalia.

Ann	Rayon	Format	Volume	Lieu d'origine	Acquisition	Observations
161	1	161	1	161	1	
162	1	162	1	162	1	
163	1	163	1	163	1	
164	1	164	1	164	1	
165	1	165	1	165	1	
166	1	166	1	166	1	
167	1	167	1	167	1	
168	1	168	1	168	1	
169	1	169	1	169	1	
170	1	170	1	170	1	
171	1	171	1	171	1	
172	1	172	1	172	1	
173	1	173	1	173	1	
174	1	174	1	174	1	
175	1	175	1	175	1	
176	1	176	1	176	1	
177	1	177	1	177	1	
178	1	178	1	178	1	
179	1	179	1	179	1	
180	1	180	1	180	1	
181	1	181	1	181	1	
182	1	182	1	182	1	
183	1	183	1	183	1	
184	1	184	1	184	1	
185	1	185	1	185	1	
186	1	186	1	186	1	
187	1	187	1	187	1	
188	1	188	1	188	1	
189	1	189	1	189	1	
190	1	190	1	190	1	
191	1	191	1	191	1	
192	1	192	1	192	1	

III. 3a et 3b: Les livres concernant «Capucinalia», pp. 108-109 du catalogue manuscrit de la bibliothèque du couvent des capucins de Bulle de l'année 1861 (photo: Bruno Fäh OFMCap, Tau-AV-Produktion, Stans)

mation, la bibliothèque actuelle contiendrait environ 3000 ouvrages antérieurs à 1850 et environ 2000 postérieurs à cette date, en partie classés par matière au rayon et en partie non classés⁴⁸.

7. Trois couvents de capucins fermés: Porrentruy, Romont et Le Landeron

Les capucins avaient également un couvent à Porrentruy (JU), qui subit le même sort que celui de Delémont. Fondé en 1655, il fut supprimé en 1793. C'était un couvent d'études assez important (20 cellules en 1663), qui proposait des cours de théologie et de philosophie⁴⁹. Sa bibliothèque devait être riche. Elle fut confisquée par l'Etat français et déposée dans une

⁴⁸ Nous n'avons pas encore visité cette bibliothèque et ne pouvons donc pas nous prononcer sur l'état de son catalogue.

⁴⁹ Beda Mayer OFMCap, *Kloster Pruntrut*, in: *HS V/2*, 443-453.

110		Le contenu des ouvrages		111					
Ann.	Aut.	Cont.	Aut.	Ann.	Aut.	Cont.	Aut.	Ann.	Aut.
54.	76.	Philosophie à Regis	Philosophie à Regis	54.	76.	Philosophie à Regis	54.	76.	Philosophie à Regis
55.	77.	Philosophie à Regis	Philosophie à Regis	55.	77.	Philosophie à Regis	55.	77.	Philosophie à Regis
56.	78.	Philosophie à Regis	Philosophie à Regis	56.	78.	Philosophie à Regis	56.	78.	Philosophie à Regis
57.	79.	Philosophie à Regis	Philosophie à Regis	57.	79.	Philosophie à Regis	57.	79.	Philosophie à Regis
58.	80.	Philosophie à Regis	Philosophie à Regis	58.	80.	Philosophie à Regis	58.	80.	Philosophie à Regis
59.	81.	Philosophie à Regis	Philosophie à Regis	59.	81.	Philosophie à Regis	59.	81.	Philosophie à Regis
60.	82.	Philosophie à Regis	Philosophie à Regis	60.	82.	Philosophie à Regis	60.	82.	Philosophie à Regis
61.	83.	Philosophie à Regis	Philosophie à Regis	61.	83.	Philosophie à Regis	61.	83.	Philosophie à Regis
62.	84.	Philosophie à Regis	Philosophie à Regis	62.	84.	Philosophie à Regis	62.	84.	Philosophie à Regis
63.	85.	Philosophie à Regis	Philosophie à Regis	63.	85.	Philosophie à Regis	63.	85.	Philosophie à Regis
64.	86.	Philosophie à Regis	Philosophie à Regis	64.	86.	Philosophie à Regis	64.	86.	Philosophie à Regis
65.	87.	Philosophie à Regis	Philosophie à Regis	65.	87.	Philosophie à Regis	65.	87.	Philosophie à Regis
66.	88.	Philosophie à Regis	Philosophie à Regis	66.	88.	Philosophie à Regis	66.	88.	Philosophie à Regis
67.	89.	Philosophie à Regis	Philosophie à Regis	67.	89.	Philosophie à Regis	67.	89.	Philosophie à Regis
68.	90.	Philosophie à Regis	Philosophie à Regis	68.	90.	Philosophie à Regis	68.	90.	Philosophie à Regis
69.	91.	Philosophie à Regis	Philosophie à Regis	69.	91.	Philosophie à Regis	69.	91.	Philosophie à Regis
70.	92.	Philosophie à Regis	Philosophie à Regis	70.	92.	Philosophie à Regis	70.	92.	Philosophie à Regis
71.	93.	Philosophie à Regis	Philosophie à Regis	71.	93.	Philosophie à Regis	71.	93.	Philosophie à Regis
72.	94.	Philosophie à Regis	Philosophie à Regis	72.	94.	Philosophie à Regis	72.	94.	Philosophie à Regis
73.	95.	Philosophie à Regis	Philosophie à Regis	73.	95.	Philosophie à Regis	73.	95.	Philosophie à Regis
74.	96.	Philosophie à Regis	Philosophie à Regis	74.	96.	Philosophie à Regis	74.	96.	Philosophie à Regis
75.	97.	Philosophie à Regis	Philosophie à Regis	75.	97.	Philosophie à Regis	75.	97.	Philosophie à Regis
76.	98.	Philosophie à Regis	Philosophie à Regis	76.	98.	Philosophie à Regis	76.	98.	Philosophie à Regis
77.	99.	Philosophie à Regis	Philosophie à Regis	77.	99.	Philosophie à Regis	77.	99.	Philosophie à Regis
78.	100.	Philosophie à Regis	Philosophie à Regis	78.	100.	Philosophie à Regis	78.	100.	Philosophie à Regis
79.	101.	Philosophie à Regis	Philosophie à Regis	79.	101.	Philosophie à Regis	79.	101.	Philosophie à Regis
80.	102.	Philosophie à Regis	Philosophie à Regis	80.	102.	Philosophie à Regis	80.	102.	Philosophie à Regis
81.	103.	Philosophie à Regis	Philosophie à Regis	81.	103.	Philosophie à Regis	81.	103.	Philosophie à Regis
82.	104.	Philosophie à Regis	Philosophie à Regis	82.	104.	Philosophie à Regis	82.	104.	Philosophie à Regis
83.	105.	Philosophie à Regis	Philosophie à Regis	83.	105.	Philosophie à Regis	83.	105.	Philosophie à Regis
84.	106.	Philosophie à Regis	Philosophie à Regis	84.	106.	Philosophie à Regis	84.	106.	Philosophie à Regis
85.	107.	Philosophie à Regis	Philosophie à Regis	85.	107.	Philosophie à Regis	85.	107.	Philosophie à Regis
86.	108.	Philosophie à Regis	Philosophie à Regis	86.	108.	Philosophie à Regis	86.	108.	Philosophie à Regis
87.	109.	Philosophie à Regis	Philosophie à Regis	87.	109.	Philosophie à Regis	87.	109.	Philosophie à Regis
88.	110.	Philosophie à Regis	Philosophie à Regis	88.	110.	Philosophie à Regis	88.	110.	Philosophie à Regis
89.	111.	Philosophie à Regis	Philosophie à Regis	89.	111.	Philosophie à Regis	89.	111.	Philosophie à Regis
90.	112.	Philosophie à Regis	Philosophie à Regis	90.	112.	Philosophie à Regis	90.	112.	Philosophie à Regis
91.	113.	Philosophie à Regis	Philosophie à Regis	91.	113.	Philosophie à Regis	91.	113.	Philosophie à Regis
92.	114.	Philosophie à Regis	Philosophie à Regis	92.	114.	Philosophie à Regis	92.	114.	Philosophie à Regis
93.	115.	Philosophie à Regis	Philosophie à Regis	93.	115.	Philosophie à Regis	93.	115.	Philosophie à Regis
94.	116.	Philosophie à Regis	Philosophie à Regis	94.	116.	Philosophie à Regis	94.	116.	Philosophie à Regis
95.	117.	Philosophie à Regis	Philosophie à Regis	95.	117.	Philosophie à Regis	95.	117.	Philosophie à Regis
96.	118.	Philosophie à Regis	Philosophie à Regis	96.	118.	Philosophie à Regis	96.	118.	Philosophie à Regis
97.	119.	Philosophie à Regis	Philosophie à Regis	97.	119.	Philosophie à Regis	97.	119.	Philosophie à Regis
98.	120.	Philosophie à Regis	Philosophie à Regis	98.	120.	Philosophie à Regis	98.	120.	Philosophie à Regis
99.	121.	Philosophie à Regis	Philosophie à Regis	99.	121.	Philosophie à Regis	99.	121.	Philosophie à Regis
100.	122.	Philosophie à Regis	Philosophie à Regis	100.	122.	Philosophie à Regis	100.	122.	Philosophie à Regis

chambre, au collège de Porrentruy, qui servait de «dépôt littéraire». Elle fut inventoriée selon les prescriptions en vigueur et les notices la concernant furent inscrites dans l'inventaire général des fonds (35 000 volumes) rassemblés au collège. La Bibliothèque cantonale jurassienne, dont le fonds ancien contient une part importante des livres provenant des capucins⁵⁰ (dont 19 incunables)⁵¹, conserve cet inventaire. Terminé en 1795, il recense environ 12 000 titres et ceux des capucins y sont désignés par l'abréviation Cap. Un dépouillement systématique permettrait de se faire une idée assez précise de l'ancienne bibliothèque des capucins, travail qu'il faudrait coupler avec un repérage des ouvrages portant l'exlibris des capucins parmi les milliers de volumes anciens gérés par la Bibliothèque cantonale. La réinstallation des capucins dans la ville, en 1965, et leur départ, en 1978, n'a pas généré la constitution d'une bibliothèque.

50 Hanspeter Marti m'a signalé la présence de plusieurs livres du couvent de Porrentruy dans la bibliothèque capucine de Soleure.

51 Romain Jurot, *Catalogue des incunables du Fonds ancien de la Bibliothèque cantonale jurassienne à Porrentruy*, 150 (index).

Le Landeron et Romont ont fermé leurs portes dans la seconde moitié du XX^e siècle⁵². A Romont (FR) depuis 1726, les capucins s'étaient installés dans le couvent des Minimes auxquels ils avaient succédé⁵³. Après le départ des derniers frères en 1979, la bibliothèque fut intégrée dans celle du couvent des capucins de Fribourg. Seul un estampillage particulier permet de les distinguer des autres ouvrages. D'après le Père Norbert Sapin, il existait un catalogue manuscrit du XVII^e ou du XVIII^e siècle, concernant la bibliothèque du temps des Minimes; nous ne l'avons pas retrouvé.

Présents au Landeron (NE) depuis 1696⁵⁴, les capucins ont quitté les lieux en 1992. L'année suivante, quelque 140 ouvrages des XVI^e-XX^e siècles ont été donnés à la Biblioteca Salita dei Frati de Lugano (TI)⁵⁵. Les archives ont été déposées à Lucerne (PAL) et inventoriées: il n'y a pas de rubrique «bibliothèque». Il n'existe, à notre connaissance, aucune étude sur la bibliothèque du Landeron, qui ne devait pas être très importante, car les religieux n'ont jamais été nombreux⁵⁶ dans cet hospice.

8. Consignes aux bibliothèques des capucins

Toutes ces considérations sur les bibliothèques franciscaines (avant tout de capucins) de Suisse romande ne nous disent pas quelles consignes recevaient les Pères bibliothécaires de la part de leurs supérieurs. Cette question peut être en partie résolue grâce à quatre documents que nous avons retrouvés aux couvents des capucins de Saint-Maurice et de Sion. Il s'agit de «prescriptions» édictées par le Père provincial des capucins suisses, lors du chapitre, à la fin du XVIII^e et au XIX^e siècle, pour les bibliothèques des couvents capucins. Elles concernent l'accès aux fonds, le prêt des livres, l'accroissement et la conservation de ces fonds. Ces «pres-

52 Ces deux bibliothèques ne feront pas l'objet d'une notice à part entière dans le *Handbuch/ Répertoire*; nous n'avons pas effectué de recherches approfondies.

53 Beda Mayer OFMCap, *Kloster Romont*, in: *HS V/2*, 504-515.

54 Beda Mayer OFMCap, *Hospiz Le Landeron*, in: *HS V/2*, 332-342, et, plus récemment, Edouard Girard et Jean-Daniel Morerod, *Les capucins du Landeron*, in: *Le Landeron, histoire d'une ville*, Hauterive 2001, 187-192, qui ne parle malheureusement pas de la bibliothèque.

55 Voir Fogli (*Informazioni dell'Associazione «Biblioteca Salita dei Frati» - Lugano*) 15 (1994), 59-61; 16 (1995), 50; 17 (1996), 43 et 21 (2000), 51. Communication de Mme Luciana Pedroia que nous remercions.

56 En principe deux Pères et un Frère (*HS V/2*, 333).

criptions» laissent transparaître un intérêt certain pour les bibliothèques de l'ordre et leur gestion, mais aussi un besoin de rappeler, à intervalle régulier, les règles de base, sans doute souvent négligées.

La première de ces prescriptions a été édictée à Baden, le 10 septembre 1779, par le Père Dionysius Zürcher⁵⁷. Elle considère que les «bibliothèques bien ordonnées» font partie des «principaux trésors des couvents réguliers» et demande que l'on tienne un catalogue de tous les ouvrages qui doivent être «placés en bon ordre». Le prêt des livres doit être réservé, spécialement pour les «séculiers» et les «frères laïques». Il faudra aussi présenter un état des lieux précis de la bibliothèque lors de la visite du Père provincial⁵⁸.

La deuxième prescription a été rédigée, aussi à Baden, le 22 août 1817, par le Père Exuperius Decombis⁵⁹. Elle insiste sur la nécessité de contrôler l'accès à la bibliothèque en veillant à ce qu'elle soit «toujours bien fermée



III. 4: Exuperius Decombis (1755-1826), ministre provincial des capucins suisses (PAL FA IV E 3299)

57 1721-179; ministre provincial des capucins suisses 1771-1774, 1777-1780; HS V/2, 79. Sur sa bibliothèque, voir Hanspeter Marti, *Eine Rüstkammer der Gegenauflärung. Die Kapuzinerbibliothek Zug in den letzten beiden Jahrzehnten des Ancien Régime und in der Zeit der Helvetik*, in: HF 24 (1995), 149-203, 171-185 sur la bibliothèque.

58 Voir Annexe, N° 1.

59 1755-1826; ministre provincial des capucins suisses 1816-1819; HS V/2, 86.

Copia Secreti A.R. Definitionis pro Bibliothecis

1^omo

Bibliotheca semper maneat bene clausa: et clavis nunquam relin-
quatur fera affixa, sed custodiatur in pulchro cello P. Bibliothecarii.

2^oo

Nullus secularium intromittatur solus: nec introducat a quodam
P. Fr. Audioso, aut Laico, sed a P. Bibliothecario, aut alio Patre.

3^oo

Stricte ac severe prohibetur, ne liber qualisunque sit, ex nova Bibli-
otheca secularibus mutuetur, nisi ex causis gravissimis, et cum expulso
consensu P. Guardiani, ac mutuum nonensum P. Guardiani exprimat.

4^oo

Juniores nostri nullum omnino librum adsumant sine licentia P.
Guardiani, et Patres si unum et alterum apertum, si horum las nomen
sum ex tabula pendente substituant, nec ultra 14 dies sine licentia
P. Guardiani in cella retineant.

5^oo

Libri reportati ad Bibliothecam eo in loco ponantur, ex quo fuerant
assumpti, vel in cella P. Bibliothecarii reponantur.

Datum Bado in congregatione
Die 22^a aug. 1817.

Fr. Exuperius Cap.
Provis. l. i. cum
Redita Definitione.

III. 5: «Decreti A.R. Definitionis pro Bibliothecis» par Exuperius Decombis, ministre provincial des capucins suisses, 1817 (ACapSion). Voir Annexe N° 2, p. 57.

et que la clef ne reste jamais à la serrure». Nous retrouvons les restrictions envers les séculiers, qui ne devaient pas y entrer seuls et n'étaient pas autorisés à emprunter des livres, sauf exception, tout comme les «jeunes» (capucins). Le provincial demande encore que les livres rapportés à la

bibliothèque soient remis à leur place, ou dans la cellule du bibliothécaire⁶⁰.



Ill. 6: Sigismund Furrer (1788-1865), ministre provincial des capucins suisses (PAL FA IV S 201)

La troisième prescription, promulguée en 1837 par le Père Sigismund Furrer⁶¹, insiste aussi sur un contrôle rigoureux du prêt des livres, en demandant que «les livres ne soient pas facilement sortis» et que, s'ils devaient l'être, que ce soit par le «premier bibliothécaire», et ce pour un temps bref; les ouvrages devaient être réclamés une fois le délai passé ou du moins chaque année, avant le chapitre. Ensuite, il exige que «l'ordre soit précis et semblable dans toutes les bibliothèques», conformément à «la règle et au formulaire» qu'il fournira. Nous n'avons, hélas, pas retrouvé ces règles, mais nous pouvons sans doute supposer que le provincial demandait que toutes les bibliothèques de l'ordre suivissent le même classement matière pour le rangement des livres au rayon. Seule une étude comparative de toutes ces bibliothèques nous permettrait de vérifier cette hypothèse et son application éventuelle. Pour l'accroissement des fonds, il compte sur les ressources de chaque monastère, mais aussi sur une (meilleure) collaboration entre les bibliothèques, non seulement

60 Voir Annexe, N° 2.

61 1788-1865; ministre provincial des capucins suisses 1836-1839; voir Stanislaus Noti OFM Cap, *P. Sigismund Furrer (1788-1865)*, in: *Blätter aus der Walliser Geschichte* 20 (1988), 149-157.

Bibliothecarius curandum

- * 1. pro Bibliothecarum conservatione et
- 2. augmentatione
- 3. pro usu facili et decore et proinde ordine.

Hinc a R. G. P. Sigismundo Furrer 1837 ordinata.

Hinc 1^o non facile extrahantur libri, et in casu nominis a primo Bibliothecario et inscripto nomine ab accipiente, ac ad breve tempus, ita ut illo elapso repetantur, saltem singulis annis ante congregationem. 2^o Ordo sit exactus et in singulis Bibliothecis conformis. Ad hoc communicabimus regulam et formulare. 3^o Pro augmentatione videndum quid deest de necessariis et utilibus, unde id comparari possit. Hoc fit 1. permutando de loco, ubi plura sunt exemplaria ejusdem operis in locum, ubi deest. 2. Si singuli Bibliothecam ad usum suum comparatam / si non bonis, saltem titulo ordinis / tradunt, vel adscribunt alicui Bibliothecae provinciae, uti jam saepius ordinatum est. 3. Si P. P. Guardiani singulis annis pro facultate Bibliothecam augmentant novis libris. 4. Si Bibliothecarii de auctionibus librarius notitiam sumunt et inter se conferunt per Bibliothecarium primarium.

III. 7: «Bibliothecarius curandum» par Sigismund Furrer, ministre provincial des capucins suisses, 1837 (ACapSion). Voir Annexe N° 3, p. 58.

pour s'informer entre confrères d'éventuelles ventes de livres, mais aussi pour que les doubles servent à combler les manques dans certains fonds et pour que les Pères qui se sont constitué une bibliothèque personnelle

la cèdent à une bibliothèque de l'ordre⁶². On peut voir ici une sorte de fonctionnement en réseau avant la lettre!

Finalement, le 19 septembre 1888, le Père Roman Hausherr⁶³ rappelle les prescriptions de prêt en insistant sur la nécessité de tenir consciencieusement un registre de prêt, de n'autoriser la sortie des livres hors du couvent qu'avec l'accord du Père gardien, et de veiller au bon retour des ouvrages, surtout pour l'échéance du chapitre annuel. Il met aussi l'accent sur la propreté des locaux et sur le dépoussiérage des livres⁶⁴.

9. Pour conclure

Que retenir de ce survol de dix bibliothèques franciscaines de Suisse romande, à l'aube du XXI^e siècle? Constituées, à l'exception de Romont et des cordeliers de Fribourg, il y a 300 à 400 ans, force est de constater que ces bibliothèques sont parvenues jusqu'à nous, du moins pour celles des couvents encore en activité, même si des ouvrages ont disparu. Deux couvents se mettent en évidence: celui des cordeliers et celui des capucins de Fribourg, avec plus de 10 000 volumes anciens chacun; les autres en possèdent entre 2000 à 5000. Si l'état actuel des fonds n'est pas toujours parfait (une poussière tenace imprègne la majorité des livres, dont une partie est souvent en attente de traitement), les soins apportés au fil des ans, ont, de façon générale, porté leurs fruits, que ce soit suite aux «prescriptions» des Pères provinciaux, à la rédaction de catalogues (dans un premier temps sous forme de registres manuscrits systématiques, puis, dès le XX^e siècle, de fichiers dactylographiés, plus ou moins complets) ou à l'étiquetage et au classement matière des ouvrages au rayon. Les difficultés apparaissent en général au moment de la suppression ou de la fermeture des couvents: soit les fonds sont confisqués (à la Révolution), soit ils sont, dans le meilleur des cas, dispersés entre les autres bibliothèques de l'ordre et la Bibliothèque cantonale en question.

Les bibliothèques ont pu accroître leurs fonds de plusieurs façons: achats par le couvent pour la bibliothèque, livres de Pères cédés à la bibliothèque à leur mort, dons d'autres couvents, dons ou legs de bienfaiteurs laïques ou ecclésiastiques des environs. La majeure partie des fonds sont

62 Voir Annexe, N° 3.

63 1830-1894; ministre provincial des capucins suisses 1888-1891; *HS* V/2, 104.

64 Voir Annexe, N° 4.

constitués d'ouvrages religieux nécessaires à la formation ou la vie des Pères: Ecritures saintes (textes et commentaires), Pères de l'Eglise et autres domaines de la théologie, avec un accent marqué pour les recueils de sermons et les ouvrages de spiritualité, voire les apologies et polémiques. Parmi les livres non religieux, l'histoire, en grande partie de l'ordre ou de l'Eglise, reste le domaine le mieux représenté; les autres domaines sont plus marginaux, que ce soit les ouvrages nécessaires à l'étude de la langue, les œuvres littéraires à caractère moral, le droit (surtout canon), la philosophie et les sciences. L'histoire de la constitution de ces fonds est difficile à reconstituer, car les sources sont très lacunaires. Dès lors, les indications manuscrites dans les livres (ex-libris, ex-dono) sont très précieuses et mériteraient une exploitation systématique. On peut aussi souhaiter, pour les décennies à venir, une informatisation des catalogues des bibliothèques de Suisse romande, accompagnée d'une mise en réseau, telle qu'elle a été réalisée pour les bibliothèques de Suisse allemande⁶⁵.

65 Ce catalogue en ligne est consultable sur <http://kapuzinerbibliothek.europider.ch/bernina>.

Annexe

Prescriptions pour les bibliothèques⁶⁶

N° 1

Baden, 10 septembre 1779

Par le Père provincial Dionysius Zürcher

Copié dans le catalogue de la bibliothèque du couvent des capucins de Saint-Maurice, 1887

Decretum Reverendae Definitionis

Décret de la révérende règle

Inter primarios Regularium conventuum thesauros numerari debent Bibliothecae bene ordinatae, quarum sedulam curam R. Definitio, in quolibet conventu, uni Religioso et quidem illi, qui in tabula familiae assignatus est specialius committit, cujus officium sit:

Parmi les principaux trésors des couvents réguliers doivent être comptés les bibliothèques bien ordonnées, dont cette règle confie un soin tout particulier, dans chaque couvent, à un seul religieux, plus particulièrement à celui qui est mentionné à cet effet dans la liste des membres du couvent, et dont les tâches sont:

1. *Revidere Catalogum loci, an omnes libri inscripti adsint, et non inscripti, inscribantur.*

Réviser le catalogue du lieu, (pour vérifier) si les livres sont en place et que les non inscrits soient inscrits.

2. *Libros in bono ordine collocare, ac in bono conservare.*

Placer les livres en bon ordre et les conserver dans ce bon ordre.

3. *Libros ex Bibliotheca in cellis asservatos in quaternione non plicato, aut in plicato libello, sicut elapso anno ordinatum est, inscribere, ac in Bibliotheca publice affigere.*

Inscrire les livres de la bibliothèque qui sont gardés dans les cellules, dans un cahier non plié ou dans un petit livre plié, comme cela a été ordonné l'année passée et les afficher (ces listes) au vu de tous dans la bibliothèque.

4. *Nullum librum saeculari extradere, nisi extradita prius scheda mutuantis nomine subscripta; et hi ante Capitulum vel Congregationem diligenter repetuntur.*

66 Pour la transcription de ces textes, j'ai pu bénéficier de l'aide de mon collègue Hanspeter Marti et pour la traduction, des suggestions avisées de M. le prof. Jean-Daniel Morerod et de Mmes Karine Crousaz et Anne-Laure Pella, que je remercie chaleureusement. Cette traduction doit être considérée comme un essai de compréhension.

Ne délivrer aucun livre à un séculier, à moins qu'une feuille signée du nom de l'emprunteur n'ait été remise auparavant, et qu'on les ramène scrupuleusement avant le chapitre annuel.

5. *Aliis Religiosis libros extrudere absolute prohibetur.*

Qu'il soit absolument interdit aux autres religieux de faire sortir des livres.

6. *R.P. Provinciali exactam de statu Bibliothecae rationem in Visitatione reddere.*

Présenter un compte-rendu détaillé de l'état de la bibliothèque au R. Père provincial, lors de sa visite.

7. *Fratres Laici, qui libros ex Bibliotheca sumere volunt, illos a Confessario vel Bibliothecario expostulare debent.*

Les frères laïques, qui veulent prendre des livres de la bibliothèque, doivent les demander instamment au (Père) confesseur ou au bibliothécaire.

Insuper omnes et singuli praemonentur, ut in Visitatione R.P. Provinciali in scriptis exhibentur, non tantum auctores, quos ad usum retinent, sed auctores etiam quos ad suas Bibliothecas jam transmiserunt et quot tomulos auctor contineat.

De plus, que tous soient invités à montrer par écrit, au R. Père provincial lors de sa visite, non seulement les auteurs qu'ils jugent utiles, mais aussi ceux qu'ils ont déjà remis à leurs bibliothèques, avec le nombre de volumes par auteur.

Datum Bedae, die decima septembris 1779. Fr. Dionysius [Zürcher], Prov[incia]lis.

N° 2

Baden, 22 août 1817

Par le Père provincial Exuperius Decombis

Archives du couvent des capucins de Sion⁶⁷, IV, Provinciala, 8

Copia Decreti A. R. Definitionis pro Bibliothecis.

Copie du décret de la révérende règle au sujet des bibliothèques

1° *Bibliotheca semper maneat bene clausa et clavis nunquam relinquatur serae affixa, sed custodiatur in pulpito cellae P. Bibliothecarii.*

Que la bibliothèque reste toujours bien fermée et que la clef ne reste jamais à la serrure, mais qu'elle soit gardée dans le pupitre de la cellule du Père bibliothécaire.

2° *Nullus saecularium intromittatur solus, nec introducatur a quodam P. Fr. Studioso, aut Laico, sed a P. Bibliothecario aut alio Patre.*

Qu'aucun séculier ne soit introduit seul, ni ne soit conduit par un frère érudit ou par un laïc, mais par le Père bibliothécaire ou un autre Père.

3° *Stricte ac severe prohibetur ne liber qualiscumque sit, ex nova Bibliotheca Saecularibus mutuetur, nisi ex causis gravissimis, et cum explicito consensu P. Guardiani, ac mutuarius nomen suum P. Guardiano extradat.*

Qu'il soit strictement et sévèrement interdit, pour les séculiers, d'emprunter quelque livre que ce soit de la nouvelle bibliothèque, si ce n'est pour des raisons très sérieuses et (seulement) avec l'accord explicite du Père gardien, et que l'emprunteur donne son nom au Père gardien.

4° *Juniores nostri nullum omnino librum adsumant sine licentia P. Guardiani et Patres si unum et alterum assumunt, illorum loco nomen suum ex tabula pendente substituant, nec ultra 14 dies sine licentia P. Guardiani in cella retineant.*

Que nos jeunes ne prennent absolument aucun livre sans la permission du Père gardien; quant aux Pères, s'ils empruntent l'un ou l'autre livre, qu'ils les remplacent par leur nom, à son emplacement, sur une tablette suspendue et qu'il ne le garde, dans leur cellule, pas plus de 14 jours sans la permission du Père gardien.

5° *Libri reportati ad Bibliothecam eo in loco ponantur, ex quo fuerant [?] assumpti, vel in cella P. Bibliothecarii reponantur.*

Les livres rapportés à la bibliothèque doivent être déposés à l'endroit où ils avaient été pris ou reposés dans la cellule du Père gardien.

Datum Badae, in congregatione. Die 22^{da} aug. 1817.

Fait à Baden, lors de la congrégation, le 22 août 1817.

Fr. Exuperius [Decombis], Cap. Prov[incia]lis l[oco] i[n]dicato cum rev[eren]da Definitione.

67 Ces archives sont momentanément déposées aux PAL.

N° 3

1837

Par le Père provincial Sigismund Furrer

Archives du couvent des capucins de Sion, IV, Provinciala, 8

Bibliothecariis curandum

1. *pro Bibliothecarum conservatione et*

2. *Augmentatione*

3. *pro usu facile et decore et proinde ordine.*

Les bibliothécaires doivent veiller à la conservation des bibliothèques et à leur augmentation, pour une utilisation facile et convenable et pour l'ordre.

Hinc 1° non facile extradantur libri, et in casu nonnisi a primo Bibliothecario et inscripto nomine ab accipiente, ac ad breve tempus, ita ut illo elapso repetantur, saltem singulis annis ante congregationem.

Partant, que les livres ne soient pas facilement sortis et, si c'est le cas, seulement par le premier bibliothécaire, une fois inscrit leur nom par l'emprunteur et pour peu de temps, de telle sorte qu'on les réclame une fois ce délai passé et, en tout cas, chaque année avant la congrégation.

2° *Ordo sit exactus et in singulis Bibliothecis conformis, ad hoc communicabimus regulam et formulare.*

Que l'ordre soit précis et semblable dans chaque bibliothèque, pour cela nous transmettrons la règle et le formulaire.

3° *Pro augmentatione videndum 1. quid desit de necessariis et utilibus, 2. unde id comparari possit.*

Hoc fit 1. permutando de loco, ubi plura sunt exemplaria ejusdem operis in locum, ubi deest. 2. Si singuli Bibliothecam ad usum suum comparatam, si non bonis, saltem titulo ordinis, tradent, vel adscribunt alicui Bibliothecae provinciae, uti jam saepius ordinatum est. 3. Si PP. Guardiani singulis annis pro facultate Bibliothecam augmentant novis libris. 4. Si Bibliothecarii de auctionibus librariis notionem sumunt et 5. inter se conferunt per Bibliothecarium primarium.

Pour l'accroissement, il faut voir ce qui manque de nécessaire et d'utile (et) où on peut se le procurer. Cela se fait en le transférant d'un endroit où il y a plusieurs exemplaires de la même œuvre vers un endroit où elle manque; si certains cèdent, sinon en propriété du moins en dépôt auprès de l'ordre, la bibliothèque qu'ils ont achetée pour leur propre usage ou l'assignent à une bibliothèque de la Province, comme cela a déjà assez été institué; si les Pères gardiens augmentent la bibliothèque en livres chaque année, selon les ressources; si les bibliothécaires s'informent des mises aux enchères des libraires et s'entendent par l'entremise du bibliothécaire principal.

Haec a Cl. R.P. Sigismundo [Furrer] Prov[incia]le 1837 ordinata⁶⁸.

68 Dans la marge, à la verticale.

N° 4

Lucerne, 19 septembre 1888

Par le Père provincial Roman Hausherr

Archives du couvent des capucins de Sion, IV, Provinciala, 8

*Verordnung für unsere Bibliotheken*⁶⁹

Ordonnance pour nos bibliothèques

1. *Es sollen alle Bücher, welche zum speziellen Gebrauche aus der Bibliothek genommen werden, mit Titel, Nummer und Namen versehen, der sie gebraucht, in dem hiefür bestimmten Buche verzeichnet werden.*

Il faut que tous les livres qui doivent sortir de la bibliothèque à des fins particulières soient notés dans le livre prévu à cet effet, avec le titre, le numéro (cote) et le nom de la personne qui l'emprunte.

2. *Es dürfen keine Bücher ohne spezielle Erlaubniß des P. Guardians und ohne Vorwissen des P. Bibliothekars außer das Kloster zum Gebrauche gegeben werden, und auch dann nur für kürzere Zeit.*

Aucun livre ne doit sortir du couvent sans la permission spéciale du Père gardien et sans le préavis du Père bibliothécaire et ceci même pour un court laps de temps.

3. *Der Bibliothekar hat dafür zu sorgen, daß alle Bücher zur rechten Zeit, und besonders zur jährlich bestimmten Zeit zurückverlangt, und an gehöriger Stelle wieder aufgestellt werden.*

Le bibliothécaire doit veiller à ce que tous les livres soient rendus en temps voulu, particulièrement pour l'échéance annuelle, et qu'ils soient remis à leur place.

4. *Für Reinhaltung des Lokals und zeitgemäße Abstaubung der Bücher soll der P. Bibliothekar fleißig Sorge tragen, wofür auch P. Guard[ian] wachen wird.*

Le Père bibliothécaire doit prendre soin de la propreté des locaux et du dépoussiérage des livres, ce à quoi le Père gardien doit aussi veiller.

Luzern d[en] 19. Septemb[er] 1888, Fr. Romanus [Hausherr], Cap. Provincialis l.i.

69 Transcription: Hanspeter Marti.